



Organisme enregistré auprès du service régional de contrôle de la formation professionnelle  
sous le numéro 11920943992 (article R.921-5 du Code du Travail)

## Stage pro pour Ados : bulletin d'inscription

Remplissez ce document lisiblement, et envoyez-le nous accompagné du contrat de formation dûment complété et signé

### Informations importantes :

- A fin de garantir la qualité du travail, le nombre de stagiaires est limité.
- L'inscription au stage vous sera confirmée par mail au plus tard le 28 mars 2017. Si le stage est complet, vous serez prévenu(e) dans les mêmes délais, par mail ou par téléphone.
- Les demandes d'inscription ne seront prises en compte qu'accompagnées du contrat de formation et du règlement. Les chèques ne seront encaissés qu'après confirmation de l'inscription au stage.
- Les conditions de désistement sont celles indiquées à l'article 6 du contrat de formation.
- Merci de nous indiquer par mail (adresse : comedien@studiopygmalion.com) toute information que vous jugez importante à propos du stagiaire.

**Lieu du stage :** Studio Pygmalion, 117 avenue Verdier à MONTROUGE (92120).

### Rythme, horaires et coût :

Le stage pro pour Ados se déroulera **du 03 au 07 avril 2017**, de 14h00 à 18h00. Il coûte 330€. L'activité n'étant pas assujettie à la TVA (art.261-4-4 du Code Général des Impôts), le tarif est indiqué net de taxe. Règlement par chèque / espèces / virement bancaire (rayez les mentions inutiles)  
Voir article 4 du contrat de formation

La signature de ce bulletin d'inscription par le représentant légal engage le stagiaire à respecter le règlement intérieur du Studio Pygmalion dont un exemplaire leur a été transmis conjointement au contrat de formation et au présent bulletin

### ➡ Pour le stagiaire

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal et ville :** .....

**Téléphone :** ..... **Email :** .....

**Date de naissance :** .....

### ➡ Pour le représentant légal

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Téléphone :** ..... **Email :** .....

**Adresse (si différente):**.....

**Personne à contacter (si différente du représentant légal) :** .....

**Date et signature du représentant légal:**

STUDIO PYGMALION

117, avenue Verdier - 92120 - Montrouge – Tél. : 01 47 46 07 77 - Fax : 01 47 46 15 14  
SARL au capital de 7 622,45 € - RCS Nanterre B 391 491 818 00020 - APE 5911A – N° TVA : FR48391491818



Organisme enregistré auprès du service régional de contrôle de la formation professionnelle  
sous le numéro 11920943992 (article R.921-5 du Code du Travail)

## CONTRAT DE FORMATION POUR STAGIAIRE MINEUR

Entre les soussignés :

1) **STUDIO PYGMALION**, organisateur de la formation,  
enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11920943992 auprès de la Direction Régionale des  
Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

et

2) (*prénom, nom*)....., représentant légal de  
(*prénom, nom*)....., ci après désigné "le stagiaire".  
Le représentant légal étant désigné ci-après "le contractant".

### Article 1 :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation  
suivante : stage pro pour comédiens adolescents, intitulé "**stage pro pour Ados**"

### Article 2 :

Le stage a pour objectif la découverte et le perfectionnement du jeu d'acteur pour adolescents, à travers  
les exigences professionnelles du métier de comédien.

Sa durée est fixée à 20 heures. Le stage aura lieu du 03 au 07 avril 2017, de 14h à 18h, et sera  
encadrée par 2 à 4 intervenants.

Lieu : Studio Pygmalion, 117 avenue Verdier à Montrouge (92120)

### Article 3 : Conditions d'inscription

L'inscription au stage ne sera considérée comme définitive que si les conditions suivantes sont réunies :

- le nombre de places disponibles pour le stage sélectionné est suffisant ; le nombre de participants étant limité.

- le Contractant a renvoyé au Studio Pygmalion le présent contrat de formation ainsi que le bulletin  
d'inscription dûment complétés et signés

- le Contractant s'est acquitté de la totalité des frais d'inscription (voir article 4)

### Article 4 : Tarif et conditions de paiement

Le tarif pour participer au stage pro pour Ados est de 330€. L'activité du Studio Pygmalion n'étant pas  
assujettie à la TVA (art.261-4-4 du Code Général des Impôts), le tarif est indiqué net de taxe. Celui-ci ne  
couvre pas les frais de transport, repas, et hébergement qui restent à la charge du Contractant.

Les paiements par chèque à l'ordre du Studio Pygmalion, en espèces, ou par virement bancaire (IBAN :  
FR76 3000 3031 9100 0200 6787 994 - BIC-SWIFT : SOGEFRPP) sont acceptés.

Au delà du délai de rétractation légal dont il bénéficie (10 jours à compter de la signature de son contrat  
de formation), et avant le début du stage auquel le stagiaire est inscrit, le Contractant doit régler le  
montant sus cité pour valider la participation du stagiaire au stage pro pour Ados.

Le Studio Pygmalion peut éditer une facture à la demande du Contractant.

STUDIO PYGMALION

117, avenue Verdier - 92120 - Montrouge – Tél. : 01 47 46 07 77 - Fax : 01 47 46 15 14

SARL au capital de 7 622,45 € - RCS Nanterre B 391 491 818 00020 - APE 5911A – N° TVA : FR48391491818



Organisme enregistré auprès du service régional de contrôle de la formation professionnelle  
sous le numéro 11920943992 (article R.921-5 du Code du Travail)

### **Article 5 : Annulation, report ou modification horaire du Stage pro pour Ados du fait du Studio Pygmalion**

Le Studio Pygmalion se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter un stage s'il juge que les meilleures conditions de réalisation de l'action de formation ne sont pas réunies : lieu de déroulement du stage adéquat, nombre de stagiaires suffisant, disponibilité des formateurs,...

Le Studio Pygmalion se réserve également la possibilité de modifier les horaires du stage, tout en s'engageant à maintenir le volume horaire total de formation, soit 20 heures hebdomadaires.

Le contractant sera informé par mail de toute annulation, report ou modification horaire du stage avant le commencement de celui-ci dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation du stage par le Studio Pygmalion, le Contractant sera intégralement remboursé par chèque ou virement bancaire dans les 10 jours qui suivent l'annulation. Si le Contractant indique par écrit qu'il souhaite reporter l'inscription du stagiaire à un stage ultérieur, son paiement est conservé en vue de celui-ci.

Il en va de même si le stagiaire n'est pas disponible en raison du report ou de la modification horaire : le contractant doit informer par écrit le Studio Pygmalion s'il souhaite être remboursé ou reporter l'inscription du stagiaire à un stage ultérieur.

### **Article 6 : Désistement, report ou abandon du Stage pro pour Ados du fait du stagiaire ou contractant**

Tout désistement devra être confirmé par écrit par le Contractant.

Si le désistement est signalé 10 jours avant le début du stage, le Contractant peut, soit reporter l'inscription du stagiaire à un stage ultérieur, soit être remboursé intégralement. Si le contractant se désiste entre 9 et 4 jours avant le début du stage, seuls 50% de l'inscription lui seront remboursés, les 50% restants étant encaissés au titre d'indemnités forfaitaires. En cas de désistement moins de 4 jours avant le début du stage, le Contractant ne peut prétendre à aucun remboursement.

Si le Contractant souhaite reporter l'inscription du stagiaire à un stage ultérieur, il doit en faire la demande, par écrit, au plus tard 10 jours avant le début du stage auquel le stagiaire est initialement inscrit. Le Contractant peut choisir les dates de stage auquel il souhaite reporter l'inscription du stagiaire, dans la limite des places disponibles et dans la limite d'un an à compter de la date d'inscription initiale. Le Contractant ne peut reporter plus de deux fois l'inscription du stagiaire.

Si le stagiaire est empêché de suivre le stage par suite de force majeure dûment reconnue, ou sur présentation d'un certificat médical attestant son incapacité à poursuivre l'action de formation, seules les heures de stage effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur du stage, le reste étant remboursé au Contractant.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Contractant ne peut prétendre à aucun remboursement.

### **Article 7 : Réclamation**

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nanterre sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à....., le .....

Pour le contractant  
(nom du signataire)

Pour l'organisme  
(nom et qualité du signataire)

STUDIO PYGMALION

117, avenue Verdier - 92120 - Montrouge – Tél. : 01 47 46 07 77 - Fax : 01 47 46 15 14  
SARL au capital de 7 622,45 € - RCS Nanterre B 391 491 818 00020 - APE 5911A – N° TVA : FR48391491818